



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, Mme GAUTIER, M. BORDIER, Mme TAUNAS, M. BOULAY, Adjoints, Mme BRUNEAU, M. BRAULT, Mme JARDIN, M. BOUTIN, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme PICHEREAU, M. GASCOIN, Mme CHEVALIER, M. VEILLÉ, Mme BOURDAIS, M. CHESNAIS, Mme BERTHELOT, M. HULOT, Mme MOREAU Vanessa, M. DESNOE, Mme MACHECOURT, M. HOUDAYER M. GOUAS, Conseillers municipaux.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme JARDIN pouvoir à Mme BRUNEAU

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Pierre BORDIER, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du PV de Conseil municipal du 21-12-17 : le PV est adopté à l'unanimité.

Prochains Conseils municipaux : Jeudi 18 janvier 2018, jeudi 22 février 2018, jeudi 15 mars 2018 et jeudi 29 mars 2018, jeudi 19 avril 2018, jeudi 24 mai 2018, jeudi 21 juin 2018 ou 28 juin 2018, jeudi 20 septembre 2018, jeudi 18 octobre 2018, jeudi 22 novembre 2018, jeudi 20 décembre.

DECISIONS DU MAIRE

N°2018 – 001 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété 18 rue des Quatre Vents cadastrée section A n°542. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.

Quelle doit être notre position par rapport à la fiscalité ?

Doit-on se limiter à l'évolution des bases et aux nouveaux assujettis ou pratiquer une hausse des taux ?

Cela dépendra de la stratégie adoptée et si nous devons y avoir recours, ce serait de façon plus que symbolique.

SITUATION FINANCIERE :

	2013	2014	2015	2016	2017 (chiffres provisoires)
Dépenses fonctionnement	3 266 892,36 €	2 711 290,33 €	3 339 167,81 €	3 149 898,39 €	3 270 386,16 €
Recettes fonctionnement	4 025 176,45 €	3 454 050,54 €	4 089 980,85 €	3 852 951,10 €	3 913 101,37 €
Excédent de fonctionnement	758 284,09 €	742 760,21 €	750 813,04 €	703 052,71 €	642 715,21 €
Dépenses d'investissement	1 830 343,34 €	3 814 841,40 €	2 237 531,31 €	1 963 140,21 €	1 072 837,48 €
Recettes d'investissement	2 530 512,83 €	3 439 193,58 €	2 568 148,06 €	1 869 439,57 €	1 403 046,31 €
résultat investissement	700 169,49 €	-375 647,82 €	330 616,75 €	-93 700,64 €	330 208,83 €
déficit/excédent investissement N-1	122 612,64 €	-253 035,18 €	77 581,57 €	-16 119,07 €	314 089,76 €
résultat exercice	880 896,73 €	489 725,03 €	828 394,61 €	686 933,64 €	956 804,97 €

	2013	2014	2015	2016	2017 (chiffres
--	------	------	------	------	----------------

					provisoires)
Dépenses réelles fonctionnement	2 671 063,84 €	2 600 723,13 €	2 824 998,69 €	2 827 905,17 €	2 776 661,04 €
Recettes réelles fonctionnement	4 022 111,45 €	3 452 133,56 €	4 033 836,55 €	3 784 482,10 €	3 809 999,77 €
Résultat fonctionnement	1 351 047,61 €	851 410,43 €	1 208 837,86 €	956 576,93 €	1 033 338,73 €
Dépenses réelles investissement	1 813 918,34 €	3 597 673,90 €	2 125 710,96 €	1 894 671,21 €	969 735,88 €
Dont dépenses d'équipements	670 181,01 €	2 012 594,56 €	797 313,95 €	831 327,79 €	649 365,22 €
Recettes réelles investissement	1 920 324,31 €	3 113 375,86 €	1 998 202,89 €	1 547 446,35 €	909 321,19 €
Résultat investissement	106 405,97 €	-484 298,04 €	-127 508,07 €	-347 224,86 €	-60 414,69 €

1- Economie et administration générale

Mutualisation : partage des charges (sport culture...)

Conforter notre structure commerciale

Règlement intérieur

Document unique : prévenir des risques liés au travail

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal que deux agents référents ont été désigné : Philippe MONNIER et Pierrick LERAY

2- Vie associative et patrimoine

1. Soutien aux Associations

Continuer d'accompagner nos associations, être le relais de leurs différents projets.

Réflexion sur la mise en place d'un contrat d'association.

2. Bâtiments communaux

- **AD'AP** : accessibilité des bâtiments MOE Monsieur JOUAULT 10 032,00€, estimation travaux : 136 226.20 € TTC
Subvention DETR 2017 : 46 507.50€

- **Mairie** :
Réfection toiture estimation MOE : 20 000€ TTC, estimation travaux 180 000€ TTC
Rénovation chauffage : estimation
Installation climatisation RDC + 1er étage Mme QUERVILLE et Harry LANGEVIN
Sol bureaux Christine et Benoit + murs tisanerie

- **Ancien CTM** : rénovation mission de maitrise d'œuvre Monsieur JOUAULT estimation travaux 15 000€ TTC
- **Ateliers municipaux : renforcement de la charpente**
Devis signé SERRU (réparation croisillons) 4 010.00€ TTC
Estimation travaux toiture + chaineau : 55 000€ TTC (ent DESCHAMPS)
- **Réhabilitation ancien bâtiment de la Poste** : maitrise d'œuvre Monsieur BOISSEAU MOE 12 300€ TTC
Estimation travaux : 150 000€ TTC
+ missions complémentaires cage escalier, logement 2eme étage + aménagement cave) MOE supplémentaire 3 500€ TTC
- **Création toilettes publiques** : 33 000€ TTC
- **Espace meslinois**
Devis peinture signé 5 700€
- **Espace des enfants**
Mission maitrise d'œuvre (MOE) qualité de l'air + isolation
Réfection toiture (cf expertise d'assurances)
- **Ecole maternelle**
Signal PPMS
Rénovation chauffage

Investissement pour 2018 :

Tapis pour la salle de motricité	500,00 €
4 vélos	700,00 €
vidéo-projecteur	600,00 €
3 tablettes	900,00 €
TOTAL	2 700,00 €

Ecole primaire

• **Budget investissement 2018**

L'équipe enseignante demande à la Municipalité à être équipée :

- **De meubles de rangement tiroirs 100€**
- **de 3 tables doubles de hauteur plus importante dans la classe de Mme Pelé car certains élèves sont grands.**
- **De 200€ par classe pour renouveler les livres des bibliothèques de fond de classe.**
- **de commencer à équiper les classes de réglottes interactives pour rendre les tableaux blancs interactifs. Un devis est en cours auprès de CS Informatique. (500 à 600€ par réglotte mais beaucoup moins cher qu'un TBI).**

900 € selon devis CS INFORMATIQUE soit 5500 € pour 6 classes
Monsieur BOUTIN propose de se rapprocher de l'équipe enseignante afin d'être sûr que l'ensemble du corps enseignant souhaite ce matériel et l'utilise.
Peinture pour une classe : 6000€
Peinture portail : 1600 €
En RAR peinture cassin : 3 644.21€
Soit au total 17 000 €

Signal PPMS
Installation volets roulants classes 1er étage X 20
Sécurisation sortie école rue du Frère Jean-Baptiste (barrières)

- **Salle socio** rénovation et mise en conformité 2 100 000 € TTC

Subvention AMI 300 142 000,00€

- **Eglise** : mise en place d'un système de chauffage + réfection des plâtres
- **Presbytère – salles paroissiales** : installation d'une douche 4 870 € TTC. Réflexion sur l'avenir de ce bâtiment
- **Logements** : rénovation logement
- **Parc des sports** MOE ATHLETICO (RAR 7 080.00€ TTC)
Chiffrage projet global 843 000€ TTC dont piste 431 148 € TTC
Subvention DETR 2018 : 20 000.00€
Dde Subvention fonds de concours CCPMG 25 000.00 € + dde subvention Conseil Régional (pacte ruralité) 37 548.50€ + dde à effectuer auprès du Conseil Départemental + CNDS (Centre National du Développement au Sport)

3- Enfance et famille

- **Réflexion sur les rythmes scolaires**
- **Maintien du niveau de services**
- **Abelium Portail famille inscription sur internet** : modernisation des inscriptions : 8 556€ (écoles, CLSH, restauration scolaire, APS) Dématérialisation zéro papier
- **Restauration scolaire** : réflexion sur l'avenir du restaurant scolaire (self, lieu...)

4- Aménagement du territoire et urbanisme.

- **Lotissement des Néfliers** 1 950 000€
- **Esplanade des Grands Jardins** 465 044,00€ (voirie et aménagements paysagers)
Subvention département contrat de territoire : 63 723 ,00€
Création parking derrière la salle. Monsieur BORDIER indique que 30 à 35 places de parking seront supprimées sur la Place de la Poste avec l'installation de l'hôtel et les aménagements.
- **Cimetière** :
 - Cavurnes 7500€
 - jardin des souvenirs 9 000 € TTC, ossuaire 2 000 €
 - réfection toiture Chapelle Orillard, bâchage toiture 930€.
- **Liaison douce centre social parc de la mairie**
MOE Harry LANGEVIN 9 000€ TTC (RAR 4 320.00€)
Estimation travaux 260 000€ TTC
Subvention AMI 300 138 000€ solde 131 100,00€
- **Aménagement du Centre Ville**
 - Acquisition pharmacie (114 500 €) – PUB (50 000€), prévoir 200 000€ pour les acquisitions et une étude du CAUE pour l' 'aménagement (inclure l'acquisition 49 rue de Laval)
- **Eclairage public**
 - Enfouissement des réseaux proposition DST Rue Tanquerel et Boulevard de la Providence estimation environ 380 000€ du km pour l'enfouissement réseau éclairage selon Territoire Mayenne Energies
 - Changement ampoules éco (ensemble de la commune)

➤ **Voirie**

- Entretien 45 000€
- Accessibilité PAVE
- Sécurité : zone schéma de circulation apaisée (achat de panneaux)
- Passages piétons accessibles lotissement du Maine
- Rue des tilleuls
- Sécurisation trottoirs + passage piétons ensemble scolaire Notre Dame
- Enterrement bacs ordures place Jules Ferry + EGJ+ salle socio+ SUPER U ? prévoir 20 000€. Monsieur BORDIER informe qu'il faudra doubler le montant prévisionnel.

➤ **Aménagements de sécurité (entrées du centre ville)**

Proposition ralentissement entrée Route du Bignon

Route d'Arquenay 2eme partie estimation travaux 33 000€ TTC

Frédéric BOUTIN propose de réfléchir à une installation d'une aire de jeux pour les enfants.

➤ **Achats de matériel**

- Informatiques : modernisation
- Renouvellement régulier du matériel
- Tracteur et tondeuse à renouveler 50 000€ env
- Géolocalisation des véhicules
- Logiciel marché public
- Organigramme des clés

5- **Cadre de vie et communication**

➤ **Culture budget 2018** : 20 000€ (fête de la musique : 15 juin 2018, spectacles)

- festival de jazz
- Audit culturel avec la CCPMG mutualisation

➤ **La communication**

- **Site internet à l'étude / liens**
- **Bulletin municipal / témoignages** (associations, vie économique, portraits...)
- **Calendrier des associations** : faut-il en maintenir 2 ?
- **Page facebook / Twitter**
- **Salle socio** : plaquette de communication
- **Communication externe sur les atouts**: film, présentation de la ville de Meslay

- **Vœux** : films / thèmes / durée 5-7 minutes

Rythmes scolaires

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Une telle dérogation a pour conséquence la remise en cause de l'organisation des nouvelles activités périscolaires initiée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2014, la semaine scolaire a été portée à 4.5 jours avec des NAP. Au Printemps 2017: le gouvernement propose la possibilité de retour à la semaine de 4 jours sur les communes (si accord du conseil d'école, du conseil municipal et accord de la DASEN).

INFORMATION – Compte-rendu de la commission enfance-famille du 17-01-2018

Présents : Mr Poulain ; Mme Taunais ; Mr Boutin ; Mme Gautier ; Mme Pichereau ; Mme Chevalier ; Mme Moreau ; Mme Machecourt ; Mme Moreau.

Participaient également à la commission : Mme Lavoué ; Mme Chauveau ; Mr Leray.

Excusée : Mme Bourdais

Ordre du jour :

1. Les Nouveaux Rythmes scolaires :
 - ✓ Maintien ou non de la semaine à 4 jours ½.
 - ✓ Proposition d'une nouvelle organisation pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

2. L'Espace numérique de travail

3. Questions diverses

1) Les NAP :

a) Rappel des différents échanges avec l'équipe des enseignants de l'école élémentaire sur 2 propositions concernant l'organisation des NAP:

Une proposition d'organiser les NAP sur un temps commun à tous les enfants en fin d'après-midi (un seul groupe) et une autre proposition sur une réflexion globale du temps de la pause méridienne incluant l'organisation des NAP en deux groupes.

La première proposition n'ayant pas trouvé de consensus, c'est la seconde proposition qui est présentée à la commission.

b) Présentation du power Point reprenant les données essentielles à connaître sur les NAP.

- 1) Objectif de la réforme
- 2) Organisation actuelle
- 3) Evaluation des NAP
- 4) Propositions avec l'organisation des NAP sur le temps du midi.
- 5) Budget du coût des NAP.

c) Un consensus serait trouvé sur la proposition d'organiser les NAP sur le temps du midi à condition de trouver un arrangement sur le fait que l'école ne doit pas terminer à 16h.

Un débat s'installe sur ce point. La commission statue sur le fait qu'il faudra trouver une solution pour que l'école termine au moins à 16h15 voire 16h30

d) Conclusion : La commission est favorable à la pérennisation de la semaine à 4 jours ½ avec une organisation des NAP sur le temps du midi.

2) La proposition faite au groupe enseignant de l'école élémentaire de mettre en place l'Espace numérique de travail dénommé e-primo n'ayant pas reçu d'échos favorable, la commission décide de ne pas souscrire à cette convention de groupement d'achat. Ils ont déjà des blogs qui fonctionnent dans ce sens et n'éprouvent pas l'utilité de changer pour l'instant.

3) Pas de questions diverses.

Positionnement sur le devenir des NAP à la rentrée scolaire 2018

Maryse TAUNAI présente la situation actuelle concernant les rythmes scolaires

Organisation actuelle

► Ecole Maternelle (grande section)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi



Mercredi



Total heures hebdomadaire

ENSEIGNEMENT	24H
NAP/APC	2H

► Ecole Élémentaire

Lundi et mardi (CE2, CM1/CM2)

Jeudi et vendredi (CP, CE1, CE1/CE2)



Lundi et mardi (CP, CE1, CE1/CE2)

Jeudi et vendredi (CE2, CM1/CM2)



Mercredi



Total heures hebdomadaire

ENSEIGNEMENT	24H
NAP	4H

Présentation de la nouvelle organisation si maintien des NAP pour la rentrée 2018

Proposition école maternelle

► Ecole Maternelle (grande section)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi



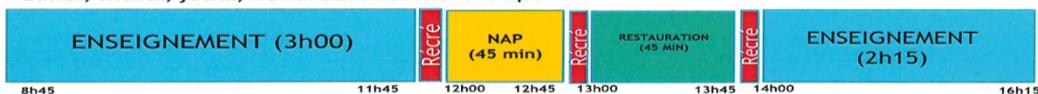
Mercredi



Total heures hebdomadaire	
ENSEIGNEMENT	24H
NAP/APC	2H

► Proposition de la commission enfance : programmer les Nap en 2 groupes sur le temps du midi pour tous les élèves de l'école élémentaire au sein même de l'école.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi Premier Groupe



Lundi, mardi, jeudi, vendredi Deuxième Groupe



Mercredi



Total heures hebdomadaire par enfant	
ENSEIGNEMENT	24H
NAP	3H

Inconvénients
- Fin d'école à 16H15 :
Organisation des transports scolaires et de l'accueil périscolaire

Avantages
- Pas de déplacement
- Tous les enfants terminent à la même heure
- Respect du rythme des enfants

Monsieur BOUTIN indique que la durée des NAP est passée d'une heure à 45 minutes, mais vu que les trajets ne sont plus d'actualité, au final le temps des NAP seront les mêmes.

Suite à ces propositions, des interrogations sont soulevées :

Monsieur BRAULT demande si c'est le conseil d'école qui décide.

Monsieur POULAIN rappelle que le Conseil municipal doit statuer et si les conseils d'écoles sont en désaccords avec la commune, l'organisation des NAP serait la même que cette année.

Monsieur BOUTIN précise que les enseignants préfèrent que les NAP aient lieu en même temps, pour éviter la perturbation des cours (va et vient dans les couloirs, bruit, déconcentration des élèves..).

Madame BERTHELOT : que fait-on des enfants après 16h15 ?

Frédéric BOUTIN informe que ce sera du ressort au conseil municipal de statuer si cette proposition est retenue.

Monsieur POULAIN demande au Conseil Municipal les horaires de sortie.

Madame Marie-Françoise MOREAU indique qu'il serait préférable que les enfants de la maternelle finissent à 16h15 et que les primaires à 16h30, pour des raisons de sécurité (engorgement dans les couloirs, responsabilité)

Madame BERTHELOT s'interroge pour le car, que fait-on des enfants ? Gratuité ou non ?

Monsieur POULAIN indique au Conseil Municipal que l'axe principal est l'intérêt de l'enfant.

Stéphanie MACHECOURT demande si dans l'organisation présentée les enfants mangeront ils plus tard ? Monsieur BOUTIN répond que c'est les mêmes horaires qu'aujourd'hui à quelques minutes près.

Monsieur HULOT regrette qu'il n'y a pas de présentation pour la semaine à 4 jours.

Monsieur DESNOE demande pour combien d'année(s) la décision sera prise ? Monsieur POULAIN indique jusqu'en 2020.

Les communes utilisatrices du CLSH suivront la position de la commune de Meslay-du-Maine.

Le Conseil Municipal fait remarquer l'incohérence du territoire.

Monsieur DESNOE précise que si Meslay du Maine fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours, il y aura plus d'harmonisation sur le territoire du Pays de Meslay-Grez.

Jacques BRAULT se demande pourquoi les enseignants souhaitent finir plus tôt ?

Madame BERTHELOT demande si l'avenir de certains agents est en jeu si on revient à 4 jours ? Monsieur POULAIN répond qu'il y aura des incidences sur 2 agents.

Madame MOREAU Marie-Françoise s'interroge sur quel est le meilleur rythme pour l'enfant ? quel est le bénéfice pour les enfants ? sont-ils plus ou moins fatigués ? Il est regrettable qu'il n'y ait pas une harmonisation sur le territoire du Pays de Meslay-Grez.

Madame MACHECOURT fait remarquer que la commune est dotée d'animateurs professionnels.

Monsieur POULAIN demande que le Conseil Municipal vote à bulletin secret à la question suivante ;

Etes-vous pour ou contre le maintien à 4.5 jours ?

23 votants

Pour : 16 Contre : 2 blanc : 5

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de maintenir les NAP et donc la semaine à 4.5 jours.

Monsieur POULAIN demande maintenant au Conseil Municipal de se prononcer sur l'heure des sorties d'écoles.

Il est proposé que les maternelles finissent à 16h15 et que les primaires à 16h30.

A l'heure actuelle, les maternelles finissent à 16h30 et les primaires à 16h45.

Sonia BERTHELOT souligne qu'il est préférable en terme de sécurité que les enfants de la maternelles finissent avant les primaires.

Monsieur VEILLÉ s'interroge pourquoi ne pas garder l'organisation actuelle ?

Monsieur BOUTIN répond que les animateurs et les enseignants du primaire ont demandé la réorganisation des NAP.

Madame PICHEREAU indique que la commune a répondu à plusieurs demandes du corps enseignant avec la nouvelle organisation des NAP.

Monsieur POULAIN demande au Conseil Municipal de voter à nouveau à bulletin secret à cette question :

Etes-vous pour ou contre l'adaptation des NAP sur la pause méridienne avec une fin de classe pour les maternelles à 16h15 et pour les primaires à 16h30 ?

23 votants

POUR : 20 CONTRE : 1 BLANC : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle organisation des NAP sur la pause méridienne avec une fin de classe pour l'école maternelle à 16h15 et pour les primaires à 16h30, à compter de la rentrée de septembre 2018.

Jean-Marc POULAIN tient à remercier Maryse TAUNAIS, Frédéric BOUTIN, Anne-Sophie LAVOUÉ ainsi que son équipe pour le travail accompli.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Commission aménagement général et urbanisme : le 31 janvier 2018 à 18h30

Commission cadre de vie et communication le 31 janvier 2018 à 20h30.

Comité de pilotage espace meslinois le 01 février à 20h30.

Fin de séance 23h15.